



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 27 octobre 2020 à 9 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le conseiller Marc Carrière et madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Bruno Desautels, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier et Frédéric Vandal.

CP20201027-P1

CHANGEMENTS À VENIR À LA RÉGLEMENTATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONCERNANT LES IMMEUBLES MIXTES

Présentation par madame Chantal Marcotte.

L'objectif de la présentation est de proposer des changements réglementaires pour améliorer l'accessibilité aux collectes sélectives pour toutes les unités situées dans des immeubles mixtes. Un immeuble mixte est un immeuble comprenant au moins une unité résidentielle (logis) et une unité commerciale (local).

Le portrait actuel du service municipal de collectes est fait ainsi que la réglementation en vigueur :

		1 et 2 unités	3 à 8 unités	9 unités et plus
Ordures ménagères (max 120 L/ u.o./collecte)	Collecte	À la rue		À la cour
	Fréquence	1 fois/2 semaines		
	Contenant	Bac gris	Bac gris	Volume max par propriétaire ou levées supplémentaires
Matières recyclables (obligatoire Reg. 839-2018)	Collecte	À la rue		À la cour
	Fréquence	1 fois/2 semaines		
	Contenant	Bac bleu de 360 L fourni par la Ville		Conteneur bleu ou bacs fournis par la Ville
Matières compostables (obligatoire Reg. 839-2018)	Collecte	à la rue		À la cour
	Fréquence	1 fois/semaine		
	Contenant	Bac brun de 80 L fourni par la Ville	Bac brun de 120 L ou 240 L fourni par la Ville	Bac brun de 240 L fourni par la Ville
Encombrants et résidus de construction	Collecte	À la rue et sur appel (réemploi)		
	Fréquence	8 fois/an ou sur appel (réemploi)		
	Contenant	En vrac, volume max.		

Il existe plus de 800 immeubles mixtes sur le territoire mais, tous les immeubles mixtes ne sont pas desservis. Il manque de clarté sur l'application du règlement et desserte. Les demandes d'accès aux collectes sélectives par le secteur non résidentiel et un effort municipal est demandé au secteur résidentiel.

	Nb	Nb Logis	Locaux	% d'immeuble desservis	Nb logis non-desservis
Nb unités desservies - 2020	132 866	130 366 (75 % à la rue)	2 500	n/a	519
Nb immeubles mixtes - 8 unités et moins	760	1502	980	85%	225
Nb immeubles mixtes - 9 unités et plus	53	980	197	70%	294
TOTAL	813	2 482 (1,9 %)	1177	79 %	519

On réfère à la révision du règlement numéro 839-2018 encadrant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau. On explique les modifications qui y sont proposées de même que les avantages et les inconvénients d'une telle révision.

On présente les prochaines étapes qui mèneront au début du déploiement du service dans les immeubles mixtes à l'été 2021.

RECOMMANDATION :

CP-ENV-2020-007

Le Service de l'environnement recommande de modifier le règlement numéro 839-2018 afin de :

- fournir le service municipal de collecte à l'ensemble des unités résidentielles situées dans les immeubles mixtes;
- mettre en place un mécanisme de tarification permettant d'offrir le service aux locaux commerciaux présents dans un immeuble mixte.

Une période de questions et de commentaire a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que nous devons aller de l'avant avec ce qui est proposé aujourd'hui. Elle demande si on a estimé l'impact au niveau de la taxation. Madame Marcotte lui reviendra avec une réponse. Elle croit que l'impact ne serait pas très élevé parce qu'on travaille avec 1,9 % des unités. Monsieur Champagne demande que la réponse soit envoyée à tous les élus.

Madame la conseillère Audrey Bureau approuve les recommandations, on répond à un besoin des citoyens. Elle souhaite que l'on communique avec les unités visées afin de les aviser de ce changement. Madame Marcotte confirme que ce sera fait.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que cette façon de faire va dans le sens où on veut aller avec les collectes. On veut réduire notre impact gouvernemental. Elle indique que lorsque les citoyens ont, par exemple, de la difficulté à faire remplacer leur bac brisé, la Ville doit agir. La Ville doit donner les moyens aux citoyens de faire leur part et il faut diminuer les délais d'attente pour ce type de problématique.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que c'est parfois difficile pour les entreprises. Ils ont quelques fois beaucoup de recyclage et ils sont réduit à les jeter. Il réfère à l'emballage et au suremballage. Madame Marcotte indique que c'est un dossier qui est entre les mains de RECYC-QUÉBEC.

Les élus sont favorables à la recommandation. Le Service de l'environnement sera de retour en 2021 avec des avis de motion et des projets de règlement.

CP20201027-P2

BILAN DE LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET DES COLLECTES SPÉCIALES

Présentation par madame Chantal Marcotte.

L'objectif de la présentation est de déposer un bilan de la gestion des encombrants et de faire des recommandations pour l'année 2021. Une mise en contexte et un historique est présenté.

Un bilan et des explications détaillées sont données sur les éléments suivants :

- Collecte d'encombrants-réemploi;
- Apport volontaire d'encombrants-déchets;
- Collecte spéciale d'encombrants-déchets;
- Collecte spéciale des résidus de construction.

Plusieurs constats sont faits :

Encombrants-réemploi

- Service de collecte à domicile sur appel très peu connu/utilisé par les citoyens

Centre de transbordement et aux écocentres

- Augmentation des visiteurs et de l'apport d'encombrants depuis la révision de l'offre de service des écocentres en 2017 (visites illimitées et gratuité - tarification);
- Hausse de l'apport d'encombrants-déchets au centre de transbordement (citoyens et OBNL, boîtes de dons);
- **Écocentre de l'Aéroparc** : Beaucoup de citoyens mécontents de ne pouvoir y déposer leurs encombrants-déchets (plaintes sur le terrain);
- **Écocentre de Hull** : Malgré un haut taux de rendement, présence de file d'attente;
- Réduire les collectes spéciales = Augmentation des visites au CRT et aux écocentres.

Collectes spéciales

Tonnage prévu atteint (2 500 tonnes) même si 2 x plus de collectes spéciales en bordure de rue :

- Dépenses supplémentaires 420 000 \$ (2020) pour des résultats en deçà des attentes;
- Les tonnes de résidus de construction détournées de l'enfouissement n'atteignent pas la cible provinciale (50 % de détournés versus l'objectif de 70 % du gouvernement provincial);
- **Observations en bordure de rue illustrent une confusion concernant :**
 - Matières acceptées dans chacune des collectes spéciales (surtout bois et métal dans les encombrants-déchets);
 - Façons de préparer les matières et leur présentation en bordure de rue;
- **Résultat** : certaines matières non conformes ne sont pas ramassées par DRB
 - Résultats : les citoyens :
 - déposent leurs matières à l'écocentre ou au CRT;
 - laissent en bordure de rue (nuisances);
 - appellent au 311 et font des requêtes.

Dépôts illicites – nuisances :

- Stabilité par rapport aux années antérieures;
- Plaintes des OBNL exploitant les boîtes de dons.

Propositions

Optimisation de la gestion des encombrants

Encombrants-réemploi

- Objectifs de ce service de collecte :
 - Faciliter la disposition des matières destinées au réemploi, améliorer le recyclage et la valorisation des déchets
 - Réduire l'achalandage et le nombre de visites au CRT et aux écocentres
- ❖ **Recommandation du service = Poursuivre la promotion et renforcer la publicité pour la collecte à domicile sur appel d'encombrant-réemploi.**

Collectes spéciales d'encombrants-déchets et de résidus de construction

- Objectifs de ce service de collecte :
 - Faciliter la disposition des matières valorisables pour les citoyens qui ne peuvent se rendre aux écocentres ou au CRT
 - Augmenter la qualité du tri des matières, favoriser le détournement des matières de l'enfouissement et la valorisation
 - Faciliter la collecte par les éboueurs
 - Diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles, comme prévu au PGMR 2016-2020 (4 collectes spéciales supplémentaires = approximativement 420 000 \$)
 - Effet : Réduire les collectes spéciales augmentera davantage l'achalandage au CRT et aux écocentres
- ❖ **Recommandation du service = Revenir à 4 collectes spéciales par année.**
- ❖ **Recommandation du service = Modifier le Règlement GMR 839-2018 et les matières acceptées dans la collecte des résidus de construction afin que seuls le bois et les encombrants métalliques soient acceptés dans cette collecte.**

CRT et écocentres

- Objectifs de ce service :
 - Pour les résidents, augmenter la facilité de disposer de tous leurs encombrants : encombrants-réemploi, encombrants-déchets ou résidus de construction.
 - Diminuer les quantités de déchets produits sur le territoire en tarifant l'apport d'ordures ménagères des résidents (augmenter la qualité du tri des matières)
 - Diminuer les dépôts illicites/nuisances sur le territoire.

- ❖ **Recommandation du service = Modifier le règlement de tarification municipale applicable à la GMR (selon les usagers) afin de :**
 - **Modifier la définition d'encombrant-déchet pour le considérer comme une ordure ménagère**
 - **Modifier la tarification aux écocentres afin d'y permettre l'apport d'encombrants-déchets par les résidents et les OBNL approuvés (gratuité en 2021).**

Coûts de la proposition**Optimisation de la gestion des encombrants**


	Coûts de collecte résidus de construction	Apport d'encombrants-déchets aux écocentres	Collecte d'encombrants-déchets	Apport d'encombrants-déchets au CRT	Total
Prévu au budget 2021 (statu quo 2020)	8 x 55 000 \$ = 440 000 \$	0 \$ Non prévu	8 x 55 000 \$ = 440 000 \$	71 000 \$ (journalier au CRT)	951 000 \$
Coûts recommandations pour 2021	Réduction de 220 000 \$ (4 x 55 000 \$ prévus pour 4 collectes spéciales/an)	200 000 \$ (levées transport) + 68 000 \$ (Préposé écocentre de l'Aéroparc)	Réduction de 220 000 \$ (4 x 55 000 \$ prévus pour 4 collectes spéciales/an)	71 000 \$ (journalier au CRT) Prévu	779 000 \$

RECOMMANDATIONS :**La Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement recommande de :**

- poursuivre la promotion et renforcer la publicité pour le service d'encombrant-réemploi;
- revenir à quatre collectes spéciales par année;
- modifier le Règlement numéro 839-2018 sur la gestion des matières résiduelles afin de redéfinir les matières acceptées dans la collecte spéciale des résidus de construction;
- modifier le règlement de tarification municipale applicable à la gestion des matières résiduelles afin de :
 - modifier la définition d'encombrant-déchet pour le considérer comme une ordure ménagère;
 - modifier la tarification aux écocentres afin de faciliter l'apport d'encombrants-déchets par les résidents et les OBNL approuvés (gratuité en 2021).

CP-ENV-2020-008

Poursuivre la promotion et renforcer la publicité pour le service d'encombrant-réemploi.

CP-ENV-2020-009

Revenir à quatre collectes spéciales par année.

CP-ENV-2020-010

Modifier le Règlement numéro 839-2018 sur la gestion des matières résiduelles afin de redéfinir les matières acceptées dans la collecte spéciale des résidus de construction.

CP-ENV-2020-011

Modifier le règlement de tarification municipale applicable à la gestion des matières résiduelles afin de :

- modifier la définition d'encombrant-déchet pour le considérer comme une ordure ménagère;
- accepter les ordures ménagères (encombrants-déchets) aux écocentres selon une grille de tarification (gratuité en 2021).

Une période de questions et de commentaire a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette explique la recommandation de la CDTHE. Le vote a été très serré pour le retour à quatre collectes spéciales et elle-même n'était pas en faveur.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc demande si l'on a considéré vendre des sacs de poubelle dans des commerces de proximité puisque les heures d'ouverture des centres de services ne conviennent pas à tout le monde. Il aimerait savoir s'il existe des statistiques sur les encombrants qui ne sont pas ramassés. Il mentionne que pour les multi logement, c'est parfois impossible pour les locataires d'aller à l'écocentre. Ils mettent leurs déchets au chemin et les propriétaires sont pris avec le problème. Pour les commerces, le recyclage devrait être ramassé à chaque semaine. Est-ce qu'il existe des organismes qui ramassent des boîtes ? Pour la vente des sacs tarifés, on répond que la vente en ligne est privilégiée, nous en sommes à la première année au niveau des sacs tarifés et on doit analyser le tout pour l'avenir. Pour les statistiques des encombrants, on sait ce qu'on ramasse, mais pas ce qu'on ne ramasse pas. Madame Marcotte ne croit pas avoir de statistiques sur ce qui reste au bord de la rue. Monsieur LeBlanc reformule sa question : si les citoyens font une requête au 311, est-ce qu'on a une statistique de ce qui n'est pas ramassé ? Madame Marcotte explique le tout. Elle ne connaît pas d'organisme qui ramassent les boîtes. Monsieur LeBlanc veut faire un amendement à la recommandation 009, mais on y reviendra.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin veut amener un amendement à la recommandation 009, mais on y reviendra.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier est d'accord avec les recommandations, mais pas avec la 009. Il indique que le comité exécutif recommande le maintien à huit collectes spéciales par année. Avant qu'on tienne ce vote, il croit que les discussions devraient avoir lieu dans le cadre des discussions budgétaires.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne qu'il existe des défis pour les gens en appartement puisqu'ils n'ont pas beaucoup de place pour entreposer leurs déchets en attendant les collectes. On doit insister d'avantages sur la communication. C'est un changement de culture qu'on met en place. On doit bien l'expliquer et le communiquer.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse indique que la Ville doit faire beaucoup de publicité et qu'on doit maintenir les huit collectes par année. Est-ce qu'on a des outils pour notifier aux citoyens que les objets qu'ils mettent au chemin ne seront pas ramassés (ex. télévision) ? Pour les déchets de construction, est-ce qu'il y a un maximum qui est ramassé ? On lui répond que pour les résidus de construction, c'est un volume de 1m³ et ce service n'a pas été mis en place pour quelqu'un qui déciderait de refaire son balcon. Pour la première question, il y a des avis de courtoisie qui sont donnés par les éboueurs et le Service de l'environnement est informé.

Monsieur le conseiller Mike Duggan peut soutenir les quatre collectes par année, mais les communications devraient être plus grandes.

Madame la conseillère Audrey Bureau aimeraient savoir à quel moment on leur reviendra avec la prolongation des heures d'ouverture des écocentres et des solutions temporaires pour l'ouest de la Ville. Si on revient à quatre collectes, elle croit que nous devrions avoir une solution temporaire comme des écocentres mobiles. Est-ce qu'on a corrigé le tir quand un citoyen se présente avec une plaque « F », mais pour un besoin personnel et non commercial ? On lui répond que dans le cadre de l'étude du budget, il y aura une présentation sur l'optimisation des écocentres. Pour les véhicules, l'analyse est en cours pour voir comment on peut permettre cette façon de faire.

Madame la conseillère Louise Boudrias aimerait avoir un état de situation pour les familles avec des besoins spéciaux. Est-ce qu'il y a encore autant de demandes et est-ce qu'on peut faire des accommodements ? Également, elle aimerait qu'il y est une analyse pour les coûts du ramassage par la Ville des dépôts illégaux. Elle parle des réserves du PGMR : qu'est-ce qu'on a payé avec ça, pourquoi il y avait de l'argent à cet endroit et qu'est-ce qu'on devait faire avec cet argent ? Pour ce qui est des coûts du ramassage des dépôts illégaux, madame Marcotte va lui revenir avec l'information. Madame Boudrias aimerait avoir l'information au budget. Pour ce qui est des familles ayant des besoins spéciaux, madame Marcotte propose que ce volet fasse l'objet d'une présentation (mise en contexte, enjeux, solutions possible, etc.). Pour ce qui est de la réserve, madame Marcotte répond aux questions de madame Boudrias à la satisfaction de cette dernière.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette répond sur les besoins spéciaux. Elle indique qu'on avait examiné la possibilité d'une tarification modulaire, mais il y a beaucoup d'enjeux légaux. Le fait de mettre les sacs supplémentaires à 50 cents était une façon d'accommoder. Elle mentionne qu'il y a moins de demandes et d'interventions.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier croit qu'il y a quelque chose à faire au niveau de la communication parce qu'il y a une incompréhension. Nous sommes à la dernière année du contrat et il aimerait connaître les plans à venir avec ce contrat. Dans son district, il n'est pas rare qu'il y est des encombrants-déchets et c'est problématique. Des encombrants sont parfois en bord de rue et ils auraient pu être réemployé. Il y a un enjeu de faire connaître le réemploi et de réduire à quatre cueillettes par année. La limite de 1 m³ est mal connue. Madame Marcotte mentionne que le bilan du PGMR 2016-2020 sera fait en novembre. Elle parle du prochain contrat et du processus à venir.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique qu'à la page 18, l'objectif est de 70 % et on atteint 50 %. Où se retrouve ce 20 % qui manque ? On lui répond que ce 20 % est envoyé à l'enfouissement et que ce sont souvent des matériaux pour lesquels le centre de tri ne trouva pas preneur.

Madame la conseillère Renée Amyot parle de la cible provinciale de 70 %. Est-ce que ça repose sur les épaule de la Ville et comment se classent les autres villes par rapport à cette cible de 70 %. Elle appuie ce que madame Bureau a dit pour les plaques « F ». Pour ce qui est de la comparaison avec les autres villes, madame Marcotte va transmettre le tout à l'ensemble des collègues. Ce 70 % repose sur l'ensemble des acteurs qui produisent ce genre de déchet.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier veut également le maintien des huit collectes par année et qu'on revienne avec une solution pour les familles avec des besoins spéciaux.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux parle des problèmes de dépotoir dans son district qui sont sur des terrains privés. Elle nomme deux rues problématiques et une résidence. On donne des constats aux propriétaires, mais les propriétaires ne font rien. Est-ce que les services ont une façon d'intervenir dans ce telles situations ? Madame Marcotte devra regarder ce qui s'est passé pour ce dossier spécifique et elle communiquera avec madame Lemieux. Pour les dépôts illégaux et les actions prises par la Ville, madame Marcotte dit que les règlements pourraient être modifiés (règlement des nuisances).

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que la gestion des matières résiduelles est un des sujets au cœur des préoccupations des citoyens. Nous devons garder un service optimal et nous devons maintenir les huit cueillettes annuelles. L'élément des communications est au centre de ce dossier et on doit faire le maximum avant de faire des modifications.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc propose un amendement à la recommandation 009 : il propose six collectes par année (appuyé par monsieur le conseiller Mike Duggan).

Madame la conseillère Audrey Bureau croit qu'on doit avoir des réponses par rapport aux écocentres avant de porter un jugement aujourd'hui.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que nous n'avons pas toute l'information aujourd'hui et que ce n'est pas le bon moment de faire ce vote. Il propose que l'on remette le tout dans deux semaines.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc accepte que les propositions d'amendements soient amenées dans deux semaines.

Madame la conseillère Audrey Bureau parle du prochain PGMR et elle demande à quel moment on commencera à consulter les citoyens. Madame Marcotte indique que toutes les explications seront données le 24 novembre à ce sujet.

Madame la conseillère Nathalie Lemieux mentionne les problématiques avec les boîtes de dons bleues dans certains secteurs. Madame Marcotte lui répond que ce sera évalué dans le prochain PGMR

Les recommandations vont revenir dans le cadre des discussions budgétaires durant la semaine du 9 novembre.

Madame Chantal Marcotte et messieurs Bruno Desautels et Frédéric Vandal quittent la rencontre.

Madame Julie Cardinal et monsieur Mario St-Pierre se joignent à la rencontre.

Le comité plénier public est suspendue à 11 h 03.

Reprise du comité plénier public à 11 h 15.

CP20201027-P3

BILAN DES RECOMMANDATIONS ET DES PISTES D'ANALYSE DU COMITÉ D'ANALYSE APPROFONDIE DU BUDGET

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait un mot d'ouverture.

On rappelle aux élus que par une résolution de 2017, le conseil a mandaté le comité exécutif, appuyé par la Commission de révision des dépenses et des services, de procéder à une révision budgétaire (revenus et dépenses) en profondeur incluant le plan de main-d'œuvre afin de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires des trois dernières années du présent mandat. Un rapport du comité, déposé au conseil municipal le 20 novembre 2018 et l'adoption des 12 recommandations au conseil municipal du 11 décembre 2018.

Monsieur St-Pierre fait le bilan de ces recommandations qui sont soit de nature organisationnelles, administratives, fiscales ou financières. Il reprend chaque recommandation et explique leur état d'avancement.

Par la suite, il fait le bilan des pistes d'analyse en référence à la recommandation 1 – CM-2018-975 :

« Le comité considère utile, après avoir identifié les pistes d'analyse nécessitant un approfondissement dans le cadre de ses travaux, de suggérer de confier le suivi de ces différents mandats aux instances composées d'élus que sont le conseil municipal, le comité exécutif ou la Commission de révision des dépenses et des services, pour que d'éventuelles décisions soient prises par le conseil au cours du présent mandat. »

Monsieur St-Pierre mentionne que 79 % des pistes d'analyse sont terminées ou en cours de réalisation. Chaque piste d'analyse est décrite et monsieur St-Pierre indique le statut de chacune d'elles.

Une période de questions et de commentaire a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne réfère à la page 7 et à la recommandation portant sur l'intégration des services de la STO au sein de la Ville de Gatineau. Monsieur Carpentier et lui ont suivi de près cette recommandation et il accepte l'explication. Par contre, il mentionne que la 1^{ère} et la 3^e de l'état d'avancement sont comme une contradiction. Monsieur St-Pierre et madame Lajoie expliquent le tout à la satisfaction de monsieur Champagne.

Madame la conseillère Louise Boudrias s'adresse au président du comité exécutif. Le Comité de révisions des dépenses n'a pas été impliqué et nous avons créé la Commission Ville intelligente. Elle veut qu'on lui explique pourquoi le Comité de révision des dépenses existe encore (site internet et autres). Elle se dit déçue de ce qui est inclus dans la présentation. Le plan de travail pour la STO devait être présenté à la fin mars. Il devait donc être prêt avant la pandémie. Elle aimerait avoir cette présentation. Elle mentionne que durant la pandémie nous avons eu des présentations et elle se demande pourquoi celle-ci n'a pas été faite. Elle veut le dépôt de ce premier plan de travail.

Elle parle du plan directeur informatique et elle demande si les élus auront un rapport d'ici la fin de l'année. Elle termine en indiquant que c'est un échec pour la diversification des revenus. Pour ce qui est de la Commission de révision des dépenses, on lui répond que le mandat a été donné à l'analyse approfondie du budget et au comité exécutif. Madame Boudrias demande à quel moment une décision sera prise pour l'abolir et quand les services nous reviendront avec une présentation puisque ça n'a jamais été fait. Madame Lajoie indique que l'objectif de la Ville et de la STO était qu'il n'y est pas de bris de service et le mandat pour la fusion de la STO est suspendu. Le plan de travail doit être modifié parce qu'il ne tient plus la route à la lumière de ce que les organisations vivent. La crise du transport en commun risque d'être longue.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier réfère à la recommandation 4 portant sur la STO. Il ne veut pas s'acharner, mais pour toutes les autres recommandations, on indique quelles seront les prochaines étapes. À la recommandation 7 (plan directeur informatique), on est handicapé dans certains services et on est obligé de faire beaucoup de travail « à la mitaine ». On dit que le plan a été prolongée, mais il sera important de prendre en note les constats qui avaient été fait. Il y a une nécessité de prioriser en fonction des constats du comité.

Monsieur le maire s'adresse à la Direction générale sur la question de la STO. Une présentation sur le plan de travail, peu importe les dates et la situation actuelle, serait intéressante. Cela permettrait aux élus de voir ce que nous avons dans notre mire. Madame Lajoie confirme qu'il s'agit d'une priorité et que ce plan devra être réajusté en fonction des réalités financières et des éléments temporels. Monsieur le maire réitère qu'il faut revenir au conseil municipal avec le contenu du plan. S'il y a eu un document préparé par un consultant, les élus doivent pouvoir le voir.

Madame Lajoie propose un retour à l'hiver 2021 pour le partage du plan de la STO. Cette dernière communiquera avec les représentants de la STO à cet effet.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que l'abolition de la Commission des dépenses était à un ordre du jour il y a quelques mois, mais le retrait de l'item a été demandé par madame Boudrias après que les services soient revenus avec certaines réponses.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette a une question de précision à propos du mandat à l'ÉNAP. Elle veut savoir à quel moment le rapport pour les centres de services sera complété et elle pose une question sur la diversification des revenus. Elle aborde le plan de main-d'œuvre (plan des effectifs) et elle aimerait qu'on lui indique à quel moment on aura un bilan là-dessus. Pour la diversification des revenus, monsieur le maire mentionne qu'il ne sent pas une grande ouverture de la part du gouvernement. On fait des travaux plus en profondeur de notre côté et avec l'UMQ, il faut redéposer au conseil un nouveau plan de diversification des revenus, voir ce qui se fait ailleurs dans le monde et tenter de faire changer les lois.

Madame Lajoie mentionne qu'il y aura un retour au début de 2021 sur le mandat qui a été donné à l'ÉNAP sur les centres de services. Pour ce qui est du plan des effectifs, madame Lajoie indique que l'on pourra revenir avec les ressources humaines sur les statistiques et les constats auprès des membres du conseil dans les prochains mois, notamment sur les enjeux de dotation.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier croit que l'on doit actualiser les pistes d'analyse puisqu'un plan d'action doit être dynamique. Il est important que cette démarche soit faite avec un encadrement du suivi et des résultats ainsi qu'avec une reddition de compte au conseil municipal.

Madame la conseillère Louise Boudrias parle du plan de main-d'œuvre. Elle indique que le conseil a eu des présentations à cet effet et elle demande si d'autres présentations auront lieu. Pour la diversification des revenus, elle indique qu'on doit « sortir de la boîte » et que l'on doit travailler avec la Commission de développement économique à ce niveau. Madame Lajoie mentionne que le Service des ressources humaines travaille sur un plan stratégique qui sera présenté éventuellement au conseil municipal.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande si, dans la diversification des revenus, la vente de terrains qui appartiennent à la Ville fait partie des pistes de source de revenus. Monsieur le maire indique qu'il faut innover et que la réflexion est aussi large que ce qui est permis.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc parle également de la diversification des revenus : il existe plusieurs pistes de solution dans le rapport Carpentier avec une séquence précise. Il demande pourquoi nous ne sommes pas passé à d'autres possibilités après que les démarches de la SAAQ soient « tombées à l'eau ». Le maire indique que nous sommes passés aux autres possibilités et que nous avons maintenant besoin d'un autre plan.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande s'il existe toujours une réflexion au SUDD quant à l'optimisation des ressources humaines ? Madame Lajoie répond que cette analyse est encore en cours. Madame Bureau demande si une analyse est en cours quant à la possibilité d'avoir un taux de taxation différent pour les terrains contaminés, commerciaux, etc. Monsieur St-Pierre indique que cette demande n'a pas été oubliée et qu'elle pourrait faire partie d'un prochain plan.

Fin du comité plénier public à 12 h 24.